

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 6

Artikel: Le secours suisse aux sinistrés du Polésine
Autor: M.-M.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555940>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SECOURS SUISSE AUX SINISTRÉS DU POLÉSINE

La distribution de lits et de matériel suisses

La distribution de 2000 lits aux sinistrés du Polésine s'est achevée le 21 juillet selon le tableau suivant:

Lits distribués au 30 juin 1952 (cf. n. édition du 15 juillet)	1092
Lits distribués au 21 juillet 1952: Porto Tolle	100
Taglio di Pô	100
Gavello	100
Frassinelle-Polesina	100
Ariano Polesina	87
Corbola	47
Papozze	101
Villanova-Marchesana	83
Loreo	190
	2000

D'autre part le matériel suivant a également été distribué au 21 juillet:

Batteries de cuisine	Donada	300
	Contarina	350
	Loreo	300
	Rosolino	300
		1250
Couvertures de laine	Loreo	1250
Draps	Loreo	2500
Machines à coudre	Donada	20

Il faut souligner la joie avec laquelle les sinistrés ont accueilli les batteries de cuisine d'aluminium qui ont conquis, plus encore que les lits, d'une valeur pourtant notablement supérieure, le cœur des ménagères! Dans quelques localités, il fallut même, pour ne pas faire de jaloux parmi les sinistrés, faire deux parts de chaque lot.

*

De l'auréomycine contre la fièvre de Malte

L'auréomycine achetée par la Croix-Rouge suisse a été remise par les soins de M. Boscati, délégué de la Croix-Rouge milanaise à Donada-Contarina, au médecin officiel de la Province de Rovigo. Ce précieux médicament servira à assurer le soin gratuit des sinistrés indigents atteints de la fièvre de Malte.

1000 lits seront encore distribués

Les 1000 lits supplémentaires dont la Croix-Rouge suisse a décidé l'achat pour les sinistrés du Polésine seront répartis vraisemblablement comme suit:

Bottrighe (Frazione di Adria)	150
Bellombra (Frazione di Adria)	100
Cà Emo (Frazione di Adria)	100
Fasana (Frazione di Adria)	100
Baricetta (Frazione di Adria)	100
Valliera (Frazione di Adria)	100
Pettorazza	150
San Martino di Venezze	200

La situation actuelle

Des délégués de la Croix-Rouge suisse ont suivi les distributions faites par les soins de la délégation de la Croix-Rouge milanaise et de M. Boscati. La Croix-Rouge milanaise en effet, malgré l'énorme travail qui

était déjà le sien, a bien voulu accepter ce surcroit de charge, il faut l'en remercier vivement.

Des rapports faits par nos délégués, il ressort que la situation dans le Polésine est loin d'être encore rétablie. Dans les territoires inondés, le rendement des cultures, seule ressource de milliers de familles, sera absolument insuffisant à assurer la nourriture de cet hiver.

L'état sanitaire de nombre d'enfants, d'autre part, ne laisse pas d'être inquiétant dans plusieurs communes, à Loreo notamment. Le préventorium d'enfants du Bas-Polésine, à Adria, n'a plus une place de disponible, à tel point que des petits malades doivent dormir jusque dans les corridors. Il est possible que l'on puisse faire venir dans un préventorium de la Croix-Rouge suisse cet automne un certain nombre d'enfants débilités.

PROBLÈME SOCIAL — PROBLÈME HUMAIN

Jeunesse coupable, ou jeunesse à l'abandon?

M. Jacques Monnet a publié dans la Tribune de Genève¹⁾ une suite d'articles du plus haut intérêt sur une enquête faite en France et en Belgique sur la rééducation de la jeunesse abandonnée. Il ne faut pas se dissimuler combien, en Suisse, nous sommes en retard à ce point de vue. Trop de faits-divers, trop de condamnations par les tribunaux de police ou correctionnels prouvent que l'on laisse chez nous, faute d'une prévention sociale intelligente et vigilante, faute de maisons adaptées à la rééducation préventive et de moyens pour en créer, trop de jeunes gens et d'adolescents à l'abandon glisser rapidement vers la voie de l'aventure criminelle.

L'opinion publique ne l'a pas compris encore. Je me souviens entre autres du cas scandaleux d'un jeune garçon de «bonne famille», mais dont nul ne se souciait, qui, ayant provoqué des incendies, avait été placé dans une des rares maisons romandes capable de le réeduquer: les habitants du village où était située cette maison exigèrent des autorités son retrait «parce qu'ils avaient peur pour leurs fermes!» Et l'on céda, et l'adolescent dévoyé et à qui manquait peut-être surtout l'affection d'un foyer fut expédié je ne sais où, où il acheva de se perdre.

Rééduquer intelligemment, affectueusement, des adolescents ou des jeunes gens de telle sorte coûterait moins cher à la société matériellement que l'entretien des prisons où il faut les enfermer plus tard, quand le mal est fait et sans remède. Et je ne parle que du prix matériel de cette négligence scandaleuse. Le prix moral de ces vies perdues pèse plus lourd sur les sociétés.

M.-M. T.

1) A partir du 21 juillet 1952.